

VILLE DE MAINVILLIERS
DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR


AVIS D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

Conformément à l’article L 2121-25 du C.G.C.T.*, La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal du 20 mars 2026 est la suivante :

- **N°2026-03-07** : Installation du Conseil municipal - Détermination du nombre d’adjoints au maire : **Adoptée**

Consultables sur le site Internet de la ville de Mainvilliers, à l’adresse suivante : <https://www.ville-mainvilliers.fr/municipalite/actes-administratifs/>.

<i>Voie de publication</i>	<i>Date de publication</i>
Certifié affiché sur les panneaux administratifs situés Rue de l’Hôtel de Ville, 28300 MAINVILLIERS	01 AVR. 2026
Certifié publié sur le site Internet de la Ville de Mainvilliers www.ville-mainvilliers.fr	01 AVR. 2026
Certification par délégation du Maire, Le Responsable du Secrétariat Général des Services, Luc BRUNET	



*Code Général des Collectivités Territoriales.